Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:19 Page 8

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA NASSE

Le gouvernement UMP entend faire participer les communes, les départements et les régions à la restriction des dépenses publiques tout en leur faisant supporter les services dont l'Etat se désengage. Un double mouvement qui pénalise les finances locales et les contribuables.

La technique est raffinée, elle n'en est pas moins mortelle : a force de réduire leurs recettes et leurs subventions tout en leur demandant d'assumer des services supplémentaires qu'il refuse désormais d'assumer lui-même, l'Etat UMP asphyxie lentement mais sûrement les collectivités territoriales, leur laissant comme unique choix de supprimer du personnel ou de rétrocéder au secteur marchand les actions qu'elles sont dans l'incapacité de financer. Avec au bout du compte, ce douloureux constat pour nos concitoyens : c'est le contribuable local qui finit par payer la note… Dans la loi de finances pour 2008, le gouvernement a modifié unilatéralement les termes du Contrat de croissance et de solidarité qui le lie avec les collectivités. Et ce n'est pas le dispositif particulier de correction voté par la majorité sénatoriale qui y change grand-chose, puisqu'il s'agit en l'occurrence, comme le dit Bernard Vera *« d'un enrobage légèrement sucré de l'amère pilule de la réduction des concours budgétaires aux collectivités locales »*. Un geste qui témoigne cependant aussi de l'inquiétude des élus locaux, toutes tendances politiques confondues. Comme les moyens de l'Etat, les moyens des collectivités et des structures intercommunales connaîtront en effet une croissance nulle en volume. Celles-ci sont par ailleurs invitées à réduire leurs dépenses, que le gouvernement n'hésite pas à qualifier parfois *« d'injustifiées »*. Une appréciation contre laquelle s'élèvent les élus du groupe CRC. Les conseils régionaux, dans le domaine du transport, rappellent-ils à titre d'exemple, ont souvent mis en place des tarifs spécifiques pour les salariés ou les étudiants. Les conseils généraux, autre exemple, assument de nombreuses obligations dans le domaine de l'accompagnement des personnes les plus fragiles, qu'elles soient au RMI, en difficulté sociale momentanée, handicapées ou encore concernées par l'allocation personnalisée d'autonomie. Quant aux communes, elles interviennent dans tous les aspects de la vie quotidienne : accueil en crèche, scolarisation des enfants en maternelle et en primaire, haltes-garderies et centres de loisirs, mais aussi adduction d'eau potable, assainissement, ordures ménagères. Tout cela représente un ensemble de services pris en charge par le budget des collectivités, dont l'objectif est d'apporter une réponse de qualité aux besoins des habitants. *« Aussi, la volonté gouvernementale de modifier fondamentalement les règles qui régissent les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales aura des conséquences désastreuses sur le terrain,* déplore Marie-France Beaufils. *Le gouvernement nous demande de dépenser moins, après avoir lui-même décidé de réduire les recettes de l'État. La nouvelle norme de croissance des dépenses de l'État a pour principal effet de porter l'effort d'ajustement sur les seules collectivités territoriales. »* Comme beaucoup d'élus, la sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps a fait ses comptes : le total des dotations de l'État que recevra sa commune en 2008 sera inférieur de 0,52 % à celui perçu en 2007. Et de plus de 2 % si l'on tient compte de l'inflation. Un cas parmi de nombreux autres…

1
milliard d'euros
confisqué sur le dos des collectivités

150
millions d'euros
en moins pour la rénovation urbaine.

30
millions d'euros
en moins pour les crédits DSU.

● Le groupe CRC a renouvelé au cours des débats sa demande d'abrogation de l'article 89 de la loi de 2004 renforçant la participation des collectivités au financement de l'école privée.

POINT DE VUE

DR

MARIE-FRANCE BEAUFILS
Sénatrice d'Indre-et-Loire

FAILLITE ?

La France serait en faillite, la dette publique serait insupportable... Le projet de loi de finances pour 2008 est bâti à partir de ces a priori. La relation de l'État avec les collectivités territoriales suit cette même ligne. L'objectif est de réduire de moitié l'évolution de la dépense publique : c'est l'engagement que le Président de la République a pris au sein de l'Europe. Aussi, comme le rappellent les membres du Gouvernement, sa mise en œuvre ne saurait se limiter à l'État et concernera l'ensemble des acteurs publics. On ne peut être plus clair ! Le Gouvernement présente une modification du contrat de croissance et de solidarité, il veut que les moyens mis à disposition des communes et intercommunalités, des départements et des régions évoluent, comme le budget de l'État, de 0 % en volume. Pour cela, il nous invite à réduire nos dépenses et, pour être très incitatif, il entend réduire sa contribution aux budgets des collectivités. Pourtant, ces collectivités assurent des services publics indispensables à la vie des habitants. Ces services sont bien souvent facturés en fonction des capacités financières des familles. Si les collectivités n'arrivent plus à assumer les coûts de ces services publics, cela se traduira par une nouvelle perte du pouvoir d'achat de ces familles. Le besoin de services publics est très fort sur l'ensemble du territoire, et nous savons bien que la politique de faibles salaires qui est actuellement menée pousse les élus à faire toujours plus. Les transferts de compétence ont renforcé cette situation. Pourtant, d'autres choix étaient possibles. Le Gouvernement aurait, par exemple, pu faire le choix de réintégrer la taxe professionnelle minimum, qui représente 2,5 milliards d'euros, pour respecter le contrat de croissance et de solidarité. Mais l'État conserve ce montant dans son propre budget. Cela aurait pourtant permis de répondre simplement à une attente fortement exprimée, car les impositions locales sont bien, par nature, destinées aux collectivités territoriales.

Par Josiane Mathon-Poinat
Sénatrice de la Loire
COLLECTIVITÉS

« Comme l'ont fait remarquer les associations d'élus locaux, il est inadmissible que l'enveloppe des dotations faites aux collectivités soit revue à la baisse, alors même que les dépenses de ces dernières sont en forte augmentation, du fait notamment des transferts de compétences de l'État qui ont eu lieu et qui n'ont pas été accompagnés des financements correspondants. Ainsi, la part non financée du RMI transférée aux départements atteint 1,8 milliard depuis 2005. À terme, les conséquences de cette politique seront catastrophiques pour les citoyens. D'une part, le Gouvernement va faire payer aux contribuables locaux la transformation des collectivités en services déconcentrés dont l'État ne veut plus assumer la charge et, d'autre part, il réduit leurs recettes provenant de l'État en enterrant le contrat de solidarité et de croissance. Résultat, les collectivités seront contraintes de freiner tout effort en direction des habitants. »

Par Brigitte Gonthier-Maurin
Sénatrice des Hauts-de-Seine
ÉDUCATION

« Ce budget nous est présenté sous les auspices de l'amélioration qualitative et du pragmatisme. Un examen attentif montre qu'il est marqué en réalité par l'obsession récurrente de la réduction des dépenses et de l'emploi publics, et par de nouveaux transferts de responsabilités de l'État vers les collectivités territoriales et le privé. Ce budget de transition prépare une nouvelle étape du démantèlement du système éducatif français, qui remet en cause l'objectif fondamental d'un service public laïc de l'éducation, dont l'ambition est l'égalité d'accès pour tous, sur l'ensemble du territoire, à un haut niveau de culture générale, un service public relevant le défi de l'émancipation de chacun et de chacune. À la lecture de vos propositions, il est clair que nous ne partageons pas tous cet objectif.

Par Jean-François Voguet
Sénateur du Val-de-Marne
JEUNESSE ET SPORTS

« Avec ce budget, placé sous le signe de la rupture, l'hypocrisie n'est plus de mise : voici venu le temps de l'application d'une politique sans ambition, si ce n'est celle de réduire les dépenses sociale-ment utiles. Les crédits de cette mission diminuent de 0,4 %. Cette baisse est, en réalité, bien plus importante si l'on considère les nouvelles dépenses obligatoires prises en charge par ce budget. Ce n'est pas un budget de rigueur, mais d'austérité ! L'inquiétude du groupe CRC est encore plus grande pour les crédits du programme « sport ». En effet, à périmètre constant, ce budget accuse une baisse de 20 %. Du jamais vu ! C'est pire que l'austérité, c'est un budget sinistré ! Comment accepter cette coupe drastique en cette année olympique ? Le groupe CRC votera contre le budget parce qu'il est en décalage total avec la promesse que Nicolas Sarkozy avait faite durant la campagne électorale de le porter à 3 % du budget de la nation.

Par Annie David
Sénatrice de l'Isère
EMPLOI

« La réalité, c'est que le Gouvernement, en fusionnant ANPE et UNEDIC, ne veut pas d'un service public de l'emploi ; son souhait est d'offrir sur un plateau d'argent cet important marché aux sociétés privées ! Tel est déjà le cas dans de nombreux départements gérés par la majorité, qui recourent de plus en plus à des sociétés privées, à l'image d'INGEUS, pour réinsérer sur le marché du travail des demandeurs d'emploi ; mais attention, pas tous les demandeurs d'emplois : les jeunes diplômés et les cadres ! L'ANPE, de son côté, continue à s'occuper des cas les plus complexes. Le Gouvernement a, dans le domaine de l'emploi, la même réflexion que dans celui de la santé : ce qui coûte cher et est complexe reste dans le giron des services publics ; ce qui rapporte passe au privé. »

Par Michelle Demessine
Sénatrice du Nord
DÉFENSE

« La place de la dissuasion nucléaire dans notre outil de défense est un des sujets abordés par le Livre blanc, tout comme l'hypothèse du retour de notre pays dans la structure militaire intégrée de l'OTAN. Dans ce projet de budget, nous ne disposons pratiquement d'aucun élément d'appréciation sur cette hypothèse, alors que nous sommes pourtant l'un des tout premiers contributeurs de cette organisation. De même ne figure nulle part, en autorisations d'engagement, ce que pourrait nous coûter - très cher, vraisemblablement ! - la réintégration. Nous marquons notre profond désaccord avec une politique de rapprochement, qui nous est fallacieusement présentée comme devant permettre de mieux influer sur l'OTAN et de faire progresser, dans le même temps, l'Europe de la défense. L'indépendance de la France est incompatible avec un retour au sein du commandement militaire d'une organisation dont l'existence même n'est justifiée que par la volonté hégémonique des États-Unis.

Par Guy Fischer
Sénateur du Rhône
RETRAITES

« Je ne partage pas, loin s'en faut, votre analyse de la situation des régimes spéciaux, que le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, M. Leclerc, décrit comme étant sous perfusion. Ce faisant, il élude tout à fait volontairement la situation d'autres régimes tels que ceux des commerçants, des artisans, des agriculteurs. Ceux-là, vous le savez, sont sous assistance respiratoire, et pourtant vous ne les mentionnez pas, alors qu'ils nécessitent eux aussi le recours à la solidarité nationale. Vous taisez également le fait que les régimes spéciaux que vous décriez actuellement ne bénéficient que dans une proportion très limitée de la compensation généralisée par les caisses du régime général. Ce silence se comprend aisément : parler de tous ces aspects, ce serait reconnaître la nécessité d'une réforme structurelle de grande ampleur du financement de toutes les retraites. Vous ne pourriez plus, comme vous le faites actuellement, viser uniquement les régimes spéciaux !

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:19 Page 1

Initiatives

une voix différente au Sénat

Journal des sénateurs du groupe Communiste Républicain et Citoyen

www.groupe-crc.org | Groupe CRC | JANVIER 2008 | N°51

COUP DE FORCE CONTRE LA DÉMOCRATIE

Copie conforme du projet de Constitution européenne rejeté par les Français en mai 2005, il est inconcevable que le traité de Lisbonne ne soit pas soumis au jugement des Français. Nicolas Sarkozy a pourtant choisi la voie parlementaire et le cénacle du Congrès à Versailles pour entériner ce coup de force.

Ce qui a été fait par le peuple ne peut-être défait que par le peuple. C'est en vertu de ce principe simple, mais qui ne souffre d'aucune exception, que les élus du groupe CRC réclament que le traité européen de Lisbonne soit soumis au jugement des Français. Toute autre procédure, estiment-ils, s'apparente à un coup de force antidémocratique. C'est pourtant l'option retenue par Nicolas Sarkozy qui a choisi la ratification par voie parlementaire : le Chef de l'Etat à décidé d'aller très vite, pour ne pas dire de précipiter le calendrier afin de couper l'herbe sous le pied à toutes celles et ceux qui réclament la tenue d'un référendum. Le scénario sarkozyste est le suivant : début janvier, le 2 ou le 9, un projet de loi constitutionnelle sera présenté au Conseil des ministres, avant d'être examiné à l'Assemblée nationale le 14, puis au Sénat le 29. Le 4 février, le Parlement se réunira en Congrès à Versailles pour une révision de la Constitution, préalable indispensable, laquelle nécessite les 3/5 des suffrages exprimés des parlementaires. Dans la foulée, l'Assemblée nationale et le Sénat seront amenés à adopter le projet de loi autorisant la ratification du nouveau traité. L'affaire doit être bouclée, projette le pouvoir, le 8 février au plus tard, date de la suspension des travaux parlementaires

DR

en raison des prochaines élections municipales. *« Sachant qu'il est admis que l'essentiel du traité constitutionnel, qui avait été rejeté par les Français en mai 2005, est maintenu par le traité de Lisbonne, comment comprendre que le Président de la république décide seul de ratifier par voie parlementaire ? Il s'agit là d'un choix inacceptable qui s'apparente à un déni de démocratie,* souligne Robert Bret. *On ne peut pas ainsi revenir sur le choix des Français sans les consulter. »* Un sentiment partagé par Guy Fischer qui, le jour même de la signature du traité, le 13 décembre a interpellé le gouvernement lors de la séance des questions d'actualité. *« Cette signature, loin des peuples, s'apparente à un véritable tour de passe-passe, a* expliqué à cette occasion le sénateur du Rhône. *On nous présente le même cadeau mais dans un emballage différent. Sous couvert de simplification, avec 256 pages, empilant les articles modifiant les traités existants, ce texte illisible pour la plupart de nos concitoyens, présente en fait un contenu identique. Où est donc passé le mini-traité du candidat Sarkozy ? A part quelques modifications institutionnelles, l'essentiel des politiques libérales refusées en France et au Pays-Bas demeure. Refuser a priori la voie référendaire c'est rendre un mauvais service à la nécessaire construction européenne qui doit être fondée sur l'adhésion et la souveraineté populaire. Ce serait une fois de plus éloigner les citoyens des décisions et introduire le soupçon, la suspicion sur les objectifs recherchés.»* Partie prenante de l'appel du Comité National pour un Référendum, les élus du groupe CRC estiment que « *seule une mobilisation sans précédent des citoyens peut obliger le Président de la République à organiser un référendum ».* Dans son appel, le CNR rappelle que *« les députés et les sénateurs ont le pouvoir d'imposer le référendum, en votant contre cette révision de notre Constitution. C'est pourquoi des personnalités diverses, les signataires de différents appels déjà lancés sur ce sujet, ont décidé de rassembler leurs efforts. Nous appelons en urgence toutes celles et tous ceux qui sont attachés à la démocratie et à une Europe fondée sur l'adhésion des peuples, qu'ils soient pour ou contre ce nouveau traité, à nous rejoindre pour empêcher un déni de démocratie et exiger la tenue d'un référendum.* » Il est encore temps.

Ils exigent un référendum !

À l'heure où *Initiatives* mettait sous presse, 80 députés et sénateurs avaient signé l'appel du Comité National pour un Référendum. Depuis, la liste s'est évidemment allongée…

Marie-Hélène AMIABLE, député PCF des Hauts-de-Seine
François ASENSI, député PCF de Seine-Saint-Denis
Jean-Paul BACQUET, député PS du Puy-de-Dôme
Christian BATAILLE, député PS du Nord
Martine BILLARD, députée Verts de Paris
Christophe BOUILLON, député PS de Seine-Maritime
Alain BOCQUET, député PCF du Nord
Patrick BRAOUEZEC, député PCF de Seine-Saint-Denis
Marie George BUFFET, députée PCF de Seine-Saint-Denis
Jean-Jacques CANDELIER, député PCF du Nord
André CHASSAIGNE, député PCF du Puy-de-Dôme
Jacques DESALLANGRE, député républicain de gauche de l'Aisne
Marc DOLEZ, député PS du Nord
Christian ECKERT, député PS de Meurthe-et-Moselle
Martine FAURE, députée PS de Gironde
Hervé FERON, député PS de Meurthe-et-Moselle
Pierre FORGUES, député PS des Hautes-Pyrénées
Valérie FOURNEYRON, députée PS de Seine-Maritime
Jacqueline FRAYSSE, députée PCF des Hauts-de-Seine
André GERIN, député PCF du Rhône
Pierre GOSNAT, député PCF du Val-de-Marne
Maxime GREMETZ, député PCF de la Somme
David HABIB, député PS des Pyrénées-atlantiques
Sandrine HUREL, députée PS de Seine-Maritime
Christian HUTIN, député MRC du Nord
Serge JANQUIN, député PS du Pas-de-Calais
Régis JUANICO, député PS de la Loire
Jean-Pierre KUCHEIDA, député PS du Pas-de-Calais
Conchita LACUEY, député PS de Gironde
Jérôme LAMBERT, député PS de Charente
Jean-Paul LECOQ, député PCF de Seine-Maritime
Jean-Claude LEROY, député PS du Pas-de-Calais
François LONCLE, député PS de l'Eure
Jean MALOT, député PS de l'Allier
Noël MAMERE, député Verts de Gironde
Philippe MARTIN, député PS du Gers
Kléber MESQUIDA, député PS de l'Hérault
Jean MICHEL, député PS du Puy-de-Dôme
Roland MUZEAU, député PCF des Hauts-de-Seine
Alain NERI, député PS du Puy de Dôme
Daniel PAUL, député PCF de Seine-Maritime
Marie-Line REYNAUD, députée PS de Charente
Chantal ROBIN RODRIGO, députée PRG des Hautes-Pyrénées
Marcel ROGEMONT, député PS d'Ile-et-Vilaine
Patrick ROY, député PS du Nord
Jean-Claude SANDRIER, député PCF du Cher
Jean-Louis TOURAINE, député PS du Rhône
Michel VAXES, député PCF des Bouches-du-Rhône
Alain VIDALIES, député PS des Landes

Eliane ASSASSI, sénatrice PCF de la Seine-Saint-Denis
François AUTAIN, sénateur MRC de Loire-Atlantique
Marie-France BEAUFILS, sénatrice PCF de l'Indre
Maryse BERGE LAVIGNE, sénatrice PS de Haute-Garonne
PIERRE BIARNÈS, sénateur rattaché PCF
Michel BILLOUT, sénateur PCF de Seine-et-Marne
Nicole BORVO COHEN SEAT, sénatrice PCF de Paris
Alima BOUMEDIENE-THIERY, sénatrice Verts de Paris
Robert BRET, sénateur PCF des Bouches-du-Rhône
Michel CHARASSE, sénateur PS du Puy-de-Dôme
Pierre Yves COLLOMBAT, sénateur PS du Var
Annie DAVID, sénatrice PCF de l'Isère
Jean-Claude DANGLOT, sénateur PCF du Pas-de-Calais
MICHELLE DEMESSINE, sénatrice PCF du Nord
Jean DESESSARD, sénateur Verts de Paris
Evelyne DIDIER, sénatrice PCF de la Meurthe-et-Moselle
Michel DREYFUS SCHMIDT, sénateur PS de Belfort
Josette DURRIEU, sénatrice PS des Hautes-Pyrénées
Guy FISCHER, sénateur PCF du Rhône
Thierry FOUCAUD, sénateur PCF de Seine-Maritime
Jean-Pierre GODEFROY, sénateur PS de la Manche
Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice PCF des Hauts-de-Seine
Robert HUE, sénateur PCF du Val-d'Oise
Alain JOURNET, sénateur PS du Gard
Gérard LE CAM, sénateur PCF des Côtes-d'Armor
Josiane MATHON POINAT, sénatrice PCF de la Loire
Jean-Luc MELENCHON, sénateur PS de l'Essonne
Jean-Pierre MICHEL, sénateur PS de Haute-Saône
Jack RALITE, sénateur PCF de Seine-Saint-Denis
Ivan RENAR, sénateur PCF du Nord
Gérard ROUJAS, sénateur PS de Haute-Garonne
Odette TERRADE, sénatrice PCF du Val-de-Marne
Robert TROPEANO, sénateur PS de l'Hérault
André VANTOMME, sénateur PS de l'Oise
Bernard VERA, sénateur PCF de l'Essonne
Jean-François VOGUET, sénateur PCF du Val-de-Marne

À NOTRE AVIS

ESTELLE GODRAND-BUCAILLE

Par **ODETTE TERRADE**
Sénatrice du Val-de-Marne.

POUVOIR D'ACHAT

La question du pouvoir d'achat a investi le débat parlementaire durant cette fin d'année 2007 et ce début 2008. Confronté à un mouvement social d'une vigueur et d'une diversité insoupçonnées et à la déception d'un électorat populaire qui attendait une augmentation des salaires, le gouvernement tente de reprendre la main en affichant sa volonté de répondre à la demande des Français. L'examen précis des mesures proposées contredit cet affichage.
En effet, Nicolas Sarkozy, comme à son habitude, manipule de justes aspirations pour avancer dans la voie qui est la sienne : la dérégulation libérale, le dogme de la concurrence sans frein. Pour le Chef de l'Etat et sa majorité, agir en faveur de la consommation, c'est développer la concurrence et développer l'ouverture des commerces le dimanche. Agir en faveur du pouvoir d'achat, c'est remettre en cause les 35 heures et soumettre plus encore les salariés aux besoins du patronat. Nicolas Sarkozy, exécutant du MEDEF, ne veut pas entendre parler d'augmentation des salaires et de la nécessaire nouvelle répartition des richesses qui seule, peut permettre de combattre l'appauvrissement croissant de nos compatriotes. Ainsi, les mots « augmentation du SMIC » sont devenus tabous. De même, il ne veut pas entendre parler d'une taxation renforcée des revenus du capital, qui seule permettra d'instaurer une politique fiscale au service d'une ambitieuse politique sociale. En ce début d'année 2008 qui mêle mobilisation sociale, question européenne et débats électoraux, un sentiment émerge : nos concitoyens et concitoyennes ne veulent certainement pas travailler plus pour, dans le privé, satisfaire les actionnaires de leurs entreprises ou compenser, dans le public, une politique de réduction des dépenses publiques soumises à la logique financière de la BCE. Ils désirent travailler, travailler dignement, être justement rétribués et pouvoir, aspirer à un épanouissement, pour eux et pour leurs familles.

Notre cahier spécial : BUDGET 2008, SARKOZY ENFONCE LE CLOU LIBÉRAL !

SOMMAIRE

POUVOIR D'ACHAT : manœuvres gouvernementales. SECURITÉ SOCIALE : le gouvernement fait les poches des malades . INSTITUTIONS: présidentialisme aggravé. UNIVERSITÉS : la loi Pécresse toujours aussi mauvaise. AGRICULTURE : le vignoble attaqué par la maladie du libéralisme. HISTOIRE : résister, hier et aujourd'hui.

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:19 Page 2

GÉNÉTIQUEMENT AUX ORDRES

Hormis la mise en place de statistiques ethniques, le Conseil constitutionnel a donc finalement validé les principales dispositions de la loi relative à l'immigration, l'intégration et le droit d'asile. Il a notamment considéré que l'instauration de tests ADN, sous certaines conditions, pour les prétendants au regroupement familiale n'avait rien de contraire aux règles de la République, mais les a assortis de réserves telles que leur application en devient en pratique très difficile. Une décision tout aussi ambiguë que la loi elle-même : stigmatisante et inapplicable comme l'ont dénoncé les élus du groupe CRC lors des débats au Sénat. Reste les relents : « En prenant une telle décision, déplorent Nicole Borvo Cohen-Seat et Eliane Assassi dans un communiqué commun, le Conseil constitutionnel s'aligne sur les positions discriminantes et vexatoires à l'encontre des étrangers défendues par la majorité, le gouvernement et le Président de la République depuis leur arrivée au pouvoir. Surtout, il ouvre une véritable boîte de Pandore en légitimant l'usage de la génétique dans notre droit de la famille. Contraires au principe d'égalité et interdits dans notre législation lorsqu'il est question de familles françaises, ces tests sont indignes de notre République française. Une fois de plus, le Conseil constitutionnel aura fait la preuve du caractère éminemment politique de cette institution, dépourvue de toute légitimité démocratique. »

BRADAGE

Après la cession de 2,5 % du capital d'EDF afin de financer les universités, les élus du groupe CRC dénoncent une politique « destructrice de l'outil public au détriment de la satisfaction de l'intérêt général ». « Cette décision, poursuivent-ils, montre l'absence de volonté du gouvernement de mener une politique d'investissements à long terme dans le domaine énergétique seule à même de garantir l'indépendance énergétique de la France et le maintien des tarifs réglementés. L'avenir du service public de l'université exige une loi de programmation budgétaire pluriannuelle fondée sur une nouvelle politique fiscale plus juste et non pas sur le bradage aux intérêts privés des autres services publics. »

MANŒUVRES ET COUPS BAS AUTOUR DU POUVOIR D'ACHAT

Les mesures supplémentaires annoncées par le Président de la République ou celles du projet de loi relatif au développement de la concurrence au service des consommateurs n'amélioreront pas le pouvoir d'achat. Pire, certaines vont se traduire par de nouveaux reculs sociaux. Les sénateurs communistes ont interpellé à plusieurs reprises ministres et majorité UMP pour leur rappeler que seule une nouvelle redistribution des richesses se traduisant par la hausse des salaires et des retraites peut satisfaire la demande des Français. Mais le gouvernement ne veut pas en entendre parler.

DR

Le président oublie le candidat

Plus le temps passe et plus l'évidence se fait grande : le candidat du pouvoir d'achat Nicolas Sarkozy ne s'est pas transformé en Président du pouvoir d'achat. Sous son omniprésente autorité, et faute de vouloir entendre parler d'une redistribution plus juste des richesses produites au bénéfice des salariés et des retraités, le gouvernement en est réduit à de vaines gesticulations pour tenter de donner corps au slogan présidentiel *« travailler plus pour gagner plus »*. La défiscalisation des heures supplémentaires, censée être le sésame gonflant le porte-monnaie des Français, est déjà un échec que le train de nouvelles dispositions annoncées à la télévision par le chef de l'Etat ne suffira pas à masquer. *« Ces mesures ont un air de déjà-vu,* réagissent les sénateurs communistes : *la prime à la cuve pour les utilisateurs de fuel domestique, la prime à la casse pour les voitures particulières, ont été expérimentées il y a dix ans sous les gouvernements Balladur et Juppé ! Elles sont insignifiantes au regard de la réalité de la situation. Quant au fameux treizième mois gagné en travaillant plus avec les heures supplémentaires, il dépend du bon vouloir des employeurs. »* Le rachat des RTT s'apparente quant à lui avant tout à une nouvelle attaque contre les 35 heures. Et va surtout se traduire pas de nouvelles douceurs pour les employeurs : ils ne paieront aucune cotisation patronale sur les dix premiers jours rachetés et pourront acquérir ces jours de repos à un prix bradé, 10 % seulement plus cher qu'un jour de travail normal, au lieu de 25 %. La possibilité pour les salariés de faire jouer par anticipation leur épargne salariale ne leur rapportera pas un euro de plus, étant donné que la mesure consiste juste à les autoriser à puiser dans leurs réserves. Et elle ne concerne que très peu de monde. Autant dire que la hausse du pouvoir d'achat ne passera pas non plus par là. L'adoption rapide par le Parlement de ces mesures, dès le tout début de l'année, comme l'a annoncé François Fillon avec empressement, ne va donc pas changer le quotidien des Français.

Encore un projet de loi pour la galerie

Pas plus que ne le fera le projet de loi relatif au développement de la concurrence au service des consommateurs, adopté par la majorité sénatoriale juste avant les fêtes de fin d'année. Celui-ci vise, selon le gouvernement à « moderniser les relations commerciales » entre fournisseurs et distributeurs, ainsi qu'à renforcer le pouvoir d'achat. Problème, il n'évoque à aucun moment les salaires ! Résultat : il se limite à vouloir freiner la valse des étiquettes en officialisant « les marges arrières » qu'imposent les grands groupes de distribution à leurs fournisseurs, pratiques souvent qualifiées de mafieuses… Mais qui permet de confortables profits. Seules quelques mesures concernant les obligations des opérateurs téléphoniques peuvent être intéressantes pour les clients, mais elles restent bien timides. *« Ce projet de loi,* analyse Jean-Claude Danglot, *sera non seulement inutile mais aura des effets pervers. La grande distribution impose des prix de moins en moins rémunérateurs aux producteurs. Pire, les grands groupes n'hésitent pas à recourir à des importations préventives pour faire chuter les prix, sans même en faire profiter le consommateur. La seule conséquence de telles baisses de prix sera de pousser à la réduction du coût du travail. Qui plus est, la politique actuelle pousse à la hausse le prix de biens et services indispensables : les franchises médicales, la privatisation de GDF, qui assurait, grâce aux contrats négociés de long terme, stabilité des prix et péréquation tarifaire, sont les dernières atteintes portées à l'intérêt général. »*

Travail le dimanche

Toujours à la pointe du progrès social, la majorité sénatoriale a profité de l'examen de ce texte pour adopter un amendement, proposé par l'UMP Isabelle Debré, autorisant l'ouverture le dimanche des *« établissements de commerce de détail d'ameublement »*. Un amendement *« MEDEF »*, dénoncé par Odette Terrade : *« Cessons l'hypocrisie : il s'agit bien d'un cadeau indécent fait aux entreprises. Près de 43 % des salariés du commerce ne sont pas embauchés à temps complet, ce qui signifie que les géants de la distribution, tels Auchan, Carrefour ou Casino, vivent aussi de la faiblesse des rémunérations de leurs salariés. »*

Une seule solution, la redistribution des richesses

Les élus du groupe CRC proposent une augmentation immédiate du SMIC de 20 %. De façon générale, ils considèrent qu'il est urgent de rééquilibrer au profit des salariés le partage des richesses. Cela passe notamment par une augmentation des salaires et une fiscalité nettement moins favorable aux revenus du capital. *« La colère monte et cette colère est légitime,* constate Thierry Foucaud. *L'annonce de l'augmentation considérable du salaire présidentiel, quand les autres salaires ne progressent pas, la montée des prix de l'énergie, de l'essence du gasoil, du fuel qui alourdit les factures du chauffage, l'envolée des prix de première nécessité, l'augmentation des loyers, de l'accès aux soins, tout cela creuse les inégalités ! Quand on a su trouver, dans la loi Travail Emploi Pouvoir d'Achat, 14 milliards pour les favorisés, peut-on soutenir à notre peuple que les caisses de l'Etat sont vides lorsqu'il s'agit de soulager le plus grand nombre ? »* Cela semble difficile, mais c'est pourtant ce que fait le gouvernement.

Et la TVA ?

La baisse de la TVA sur les biens de consommation courante, « impôt dit neutre et invisible, mais qui figure bien en bas des tickets de caisse » est une autre piste efficace. Les sénateurs du groupe CRC proposent de réduire le taux normal de la TVA en le ramenant à 17 %. *« Certes, le premier vecteur de l'augmentation du pouvoir d'achat est l'augmentation des salaires. Mais la TVA est un des éléments qui pèsent sur le pouvoir d'achat,* analysent-ils. *Cette mesure est en situation de rendre plus de 12 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux salariés, aux retraités et à leurs familles, soit moins, faut-il le souligner, que les cadeaux fiscaux accordés cet été au titre du paquet fiscal. »* Formulée lors de la discussion budgétaire au Sénat, cette proposition de bon sens et d'audace, rompant avec les pratiques en vigueur depuis de trop longues années, a pourtant été refusée par le gouvernement.

Générosité ciblée

Pourtant, ce même gouvernement sait se montrer généreux. Grâce à lui, il y a en effet au moins un pouvoir d'achat qui progresse, et à pas de géant : celui des plus fortunés ! Après le « paquet fiscal » voté dès cet été, l'allégement des droits de succession et l'abaissement du bouclier fiscal, le budget 2008 prévoit une nouvelle baisse de l'impôt sur la fortune, la suppression de l'impôt de bourse, ou encore l'allégement de la fiscalité des gros patrimoines. Noël avant l'heure, en somme. Mais tout le monde ne sera pas servi.

Nous proposons

Augmentation *du SMIC*
Baisse *de la TVA*
Indexation *des loyers sur l'indice des prix à la consommation.*
Taxation *des supers profits pétroliers*
Retour *à la TIPP flottante*
Moratoire *sur le prix du gaz et de l'électricité*
Renouvellement *de l'exonération de la redevance TV*

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:19 Page 3

SÉCU : LE POUVOIR FAIT LES POCHES DES MALADES

Payée par les malades, la nouvelle franchise médicale instaurée par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 va à l'encontre des principes de solidarité. Dans le même temps, le gouvernement laisse les hôpitaux publics dépérir pour mieux leur imposer une logique de gestion libérale. Mais il y a au moins deux bien-portants : l'industrie pharmaceutique et le déficit de la Sécu.

DR

Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade… On connaît l'adage mais il n'avait jamais sans doute été aussi vrai, et ce grâce au gouvernement Fillon et à sa ministre de la Santé, Roselyne Bachelot-Narquin. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, que la majorité sénatoriale a approuvé le 23 novembre dernier, réussit en effet le tour de force de mettre les assurés sociaux, notamment les malades, une nouvelle fois à contribution tout en réduisant le périmètre des prestations, sans améliorer les comptes de la Sécu ! *« Les plus démunis, les salariés, les retraités modestes, les malades paieront, tandis que les plus aisés et les plus riches seront pratiquement épargnés. Au final,* a résumé Guy Fischer à l'adresse de la ministre durant les débats, *vous aurez appauvri notre sécurité sociale, vous l'aurez privée de ressources et condamnée pour longtemps au déficit. »* Les élus du groupe Communiste, républicain et citoyen considèrent notamment que la mesure phare du projet de loi, l'instauration d'une nouvelle franchise médicale, pour l'instant plafonnée à 50 euros par an, et payée directement par les malades, est *« injuste, dangereuse et inefficace »*. Selon les enquêtes d'opinion, plus de 70 % des Français y sont également opposés, considérant à raison qu'elle rompt le pacte social en vertu duquel chacun d'entre nous cotise à la hauteur de ses ressources et reçoit à la hauteur de ses besoins. Alors que le gouvernement espère que la mesure va rapporter 850 millions d'euros, ce qui est relativement peu au regard du budget de la sécurité sociale, cette nouvelle franchise risque en fait de coûter très cher : selon un mécanisme bien connu, les personnes les plus modestes rechigneront à se faire soigner, quitte à ce que leur état de santé s'aggrave, nécessitant par la suite des soins d'urgence… Bilan de l'opération : l'effet principal de ces franchises médicales sera d'éloigner plus encore, pour ne pas dire exclure, celles et ceux qui, en raison de leur situation financière, sont déjà en très grande difficulté sanitaire. Tarification inspirée des règles en vigueur dans les cliniques privées, le gouvernement a par ailleurs décidé de précipiter la généralisation de la *« T2A »* dans les hôpitaux publics. *« Nous considérons, comme l'atteste la dérive du déficit de la sécurité sociale en 2007, que le gouvernement gère notre système de protection sociale au coup par coup, avec comme seule référence non pas les règles médicales, mais les règles comptables qui sont appliquées dans les sociétés privées »*, indique Guy Fischer. Quand aux résultats, ils parlent d'eux-mêmes : le déficit de la sécurité sociale s'établira l'année prochaine à 8,8 milliards d'euros, et il augmentera en 2009 !

Un débat muselé d'avance

25 amendements déposés par le groupe CRC ont été déclarés irrecevables par la commissiondes Finances, et à ce titre n'ont pas été discutés en séance publique. Motif invoqué : ces amendements n'étaient pas conformes à l'article 40 de la Constitution qui interdit au Parlement d'aggraver la dépense publique. Cette décision a suscité une vive protestation de la part des élus communistes qui y voient une atteinte aux droits de l'opposition et une restriction inadmissible du droit d'amendement, justifiées en l'espèce par une interprétation très stricte de la Constitution. Quel intérêt, interrogent-ils, peut avoir le débat parlementaire si les propositions alternatives de financements sont d'emblée censurées ? Un intérêt manifestement très réduit, mais c'est peut-être ce que cherche la majorité sénatoriale...

LA LOI PÉCRESSE SUR LES UNIVERSITÉS RESTE UNE MAUVAISE LOI

Dès le mois d'août, les élus du groupe CRC ont combattu la loi Pécresse relative à « la liberté et à l'autonomie des universités », un texte qui à leurs yeux « heurte les principes fondamentaux de l'enseignement universitaire français ». Les « garanties » apportées par la ministre après plusieurs semaines de contestation n'y changent rien.

Ce ne sont pas les sénateurs du groupe CRC qui contrediront les étudiants et les lycéens manifestant contre la loi Pécresse. Et pour cause : ils partagent leur point de vue. Et ils demandent, comme bon nombre de jeunes, l'abrogation d'une loi qui selon eux *« heurte les principes fondamentaux de l'enseignement universitaire français »*. Les soi-disant *« garanties »* apportées par la ministre après plusieurs semaines de contestation n'y changent rien : la loi est mauvaise et elle le reste. En août dernier, ils ont été parmi les rares voix au Sénat à s'opposer au texte défendu par la ministre de l'Enseignement supérieur, texte censé promouvoir, selon la terminologie gouvernementale, *« la liberté et l'autonomie des universités »*. Que disaient-ils alors ? Sur la forme d'abord : qu'il n'était pas sérieux de faire adopter une loi en urgence, ne donnant lieu qu'a une seule délibération dans les deux chambres du Parlement, en plein cœur de l'été alors qu'étudiants, enseignants et personnels sont en vacances, précédée qui plus est d'aucune véritable concertation. Sur le fond ensuite : que la loi remet en cause le fonctionnement collégial des établissements universitaires, tout comme elle remet en cause le statut d'enseignant-chercheur, qu'elle instaure de nouvelles procédures de recrutement incohérentes, et surtout, qu'elle ouvre la porte au désengagement de l'Etat, prépare la mise en concurrence des universités entre elles, davantage soumises aux pouvoirs des entreprises et obligées de se lancer dans une course au financement privé. *« Non seulement cette réforme demeure bien trop insuffisante au regard des défis que doivent relever les universités mais, en introduisant des mécanismes concurrentiels entre universités et aussi entre les personnels, elle s'avère lourde de menaces pour l'avenir du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »,* soulignait alors Ivan Renar. Une appréciation qui, depuis, s'est largement répandue au-delà de l'enceinte du Palais du Luxembourg… Mais que Valérie Pécresse se refuse toujours à entendre, comme l'atteste sa réaction alors qu'elle était interpellée directement par Jean-François Voguet à l'occasion d'une question d'actualité le 29 novembre 2007. *« Pendant des semaines vous avez parié sur le pourrissement du mouvement,* a expliqué le sénateur du Val-de-Marne à la ministre. *Il est pourtant toujours là, et il vous a contraint à faire une série de propositions pour, dites-vous, encadrer votre loi. Vous reconnaissez donc, là, les risques qu'elle portait. Nous vous invitons à aller plus loin dans sa remise en cause. Vous avez, aussi, fait un geste concernant la vie étudiante, admettant ainsi l'urgence sociale que vous refusiez d'entendre. Mais tout cela reste très, très insuffisant et en l'état de promesses. Vos annonces d'augmentation ne servent qu'à boucher les trous de dépenses engagées. Alors, allez vous augmenter votre budget 2008, trop faible pour y faire face ? »* Réponse : non.

DR

Nous proposons

Abrogation *de la loi Pécresse*
Maintient *d'un cadre national*
Collectif *budgétaire d'un minimum de 600 millions d'euros afin de répondre aux urgences*
États *généraux de l'Enseignement supérieur débouchant sur une loi d'orientation et de programmation*

POINT DE VUE

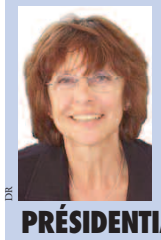
DR

NICOLE BORVO COHEN-SEAT
Sénatrice de Paris
Présidente du groupe CRC

PRÉSIDENTIALISME AGGRAVÉ

Les commentaires largement répandus dans la presse laissent entendre que les propositions du comité Balladur revalorisent les pouvoirs du Parlement. Formellement, le Parlement retrouve un certain nombre de ses prérogatives : maîtrise de l'ordre du jour et pouvoir de contrôle – encore que limités puisqu'aussi bien sur les nominations que sur la politique européenne, ou étrangère, le Parlement ne donne que son avis. Le fond est tout autre. Le centre des propositions Balladur, c'est un exécutif renforcé dont le chef est le Président de la République, avec en face, un Parlement « rationalisé ». La responsabilité du gouvernement devant le Parlement devient obsolète. Le débat en séance publique serait limité à une semaine par mois. Le droit d'amendement serait profondément mis en cause par la possibilité pour la Conférence des Présidents, en fait la majorité, de décider au préalable de la durée d'un débat, discussion générale et amendements compris. Avec cette disposition, les débats sur le CPE, sur GDF, ou sur les retraites en 2003 n'auraient sans doute pas eu lieu. Il s'agit donc de l'instauration d'un super 49-3 mis en œuvre non plus par le gouvernement, mais par la majorité parlementaire qui, rappelons-le, dans la conception de Nicolas Sarkozy, est directement dirigée par le Chef de l'Etat lui-même. Ce présidentialisme à la française veut institutionnaliser tout à la fois un président « monarque », et le bipartisme, avec la coïncidence entre l'élection législative et le deuxième tour de la présidentielle. La réforme constitutionnelle ne peut se faire à l'ombre des experts. Elle doit faire l'objet d'un débat public dans lequel nous opposons à la dérive actuelle la souveraineté populaire et la démocratie citoyenne.

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:19 Page 4

EN DEUX MOTS

COOPÉRATION ?

Le groupe CRC s'est prononcé le 6 contre une révision de l'accord de Cotonou signé entre l'Union européenne et 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. « L'accord que nous propose de ratifier l'Union européenne, a en effet expliqué Robert Hue, bien que destiné à lutter contre la pauvreté, fait en réalité primer les normes commerciales sur les impératifs de développement, par exemple en ouvrant sans restriction 80 % du marché de ces pays aux exportations européennes, alors même que l'Afrique se trouve au centre des enjeux actuels de la mondialisation. Le fait que ce continent renferme près du tiers des réserves en matières premières de la planète, telles que le pétrole, l'or et l'uranium, n'est pas étranger à cette réalité. »

DÉCENTRALISATION

Quel bilan précis peut-on faire des lois de décentralisation votées en 2004 à l'initiative du Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin ? C'est pour répondre à cette question que les sénateurs du groupe CRC demandent la mise en place d'une mission d'information au Sénat, assemblée qui représente, selon l'article 24 de la Constitution, les collectivités territoriales. « Nous estimons que cette grande idée démocratique a été pervertie et est devenue au fil des années un outil de désengagement de l'État, de remise en cause du service public en contraignant les collectivités territoriales à réduire la dépense publique pour ne pas être étouffées financièrement, écrit Nicole Borvo Cohen-Seat dans un courrier adressé à Christian Poncelet, le président de la Haute assemblée. Le malaise est grand parmi les élus locaux de toute sensibilité de gérer l'impossible et de subir la colère croissante des usagers confrontés à une détérioration du service public. »

DÉFENSE

Auditionnés le 8 novembre au Sénat par les membres de la commission de rédaction du Livre blanc de la Défense, Michelle Demessine, sénatrice du Nord, et Jean-Claude Sandrier, député du Cher et président du groupe de la Gauche Républicaine et Démocratique, ont réaffirmé la nécessité « d'assurer la souveraineté du peuple français et l'indépendance de notre pays pour garantir la maîtrise de ses choix collectifs ». Les deux parlementaires communistes ont aussi dénoncé les nouvelles orientations du Président de la République en matière de défense « qui veut imposer à notre pays de se fondre dans une défense européenne soumise aux valeurs et aux intérêts des Etats-Unis ».

DÉLATION D'ÉTAT

Plusieurs milliers d'euros en échange de témoignages permettant de retrouver les auteurs des coups de feu sur les policiers lors des violences à Villiers-le-Bel : ce n'est donc pas une mauvaise blague mais l'offre très sérieuse de la Police nationale. Une offre qui s'apparente, selon Eliane Assassi à « une prime à la délation » synonyme d'une « dérive à l'américaine qui va rapidement se révéler pour ce qu'elle est : inefficace, contre-productive et dangereuse ». Pour la sénatrice de Seine-Saint-Denis, « il n'est nullement utile d'en rajouter en instituant une telle prime au risque de mettre de l'huile sur le feu à peine éteint, de diviser les populations entre elles, d'entraîner des débordements ou encore des témoignages bidons qui compliqueront un peu plus la recherche de la vérité ». Voilà ce que c'est d'avoir supprimer la police de proximité et de l'avoir remplacer par les seuls BAC, CRS et autres GIR qui sont incapables de faire la différence entre des jeunes qui discutent simplement en bas d'un bâtiment et les vrais trafiquants...

● *Dans le cadre de la niche parlementaire, le Sénat examinera le 22 janvier la proposition de loi du groupe CRC visant à « l'amélioration de la santé au travail des salariés et à la prévention des risques professionnels auxquels ils sont exposés », proposition de loi déposée à l'initiative de Michelle Demessine. Nouveauté : pour la première fois, le groupe CRC a eu le pouvoir de décider du contenu de cette niche...*

À l'ordre du jour

9 JANVIER
Fusion ANPE-UNEDIC.
23 JANVIER
Pouvoir d'achat.
29 JANVIER
Projet de loi constitutionnelle.

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN
Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 21 24 Fax : 01 42 34 38 11
www.groupe-crc.org - crc@senat.fr
Interventions et textes de loi sont disponibles sur simple demande.
Directeur de la publication : **Marc Hainigue.** Rédaction : **Emmanuel Raynal.**
Maquette : **Mustapha Boutadjine**. Conception : **Pl@nète Bleue**

LE VIGNOBLE ATTAQUÉ PAR LA MALADIE DU LIBÉRALISME

Standardisation de la production et concentration dans de grandes exploitations : la réforme de la viticulture proposée par la Commission européenne ne fera qu'aggraver la crise déjà en cours. Un projet dénoncé par Gérard Le Cam au nom d'une viticulture classique et de qualité.

DR

Même le vin n'échappe pas à la soif dévastatrice de la Commission européenne. Dans le cadre de la réforme de l'Organisation mondiale du commerce, les instances bruxelloises proposent, sous prétexte de mettre un terme à la crise viticole actuelle, *« de démanteler les dispositifs de régulation du marché et de libéraliser les pratiques œnologiques, afin de fabriquer un vin de masse, standardisé, sans identification géographique »*, comme l'a dénoncé Gérard Le Cam le 21 novembre 2007 lors d'un débat consacré au Sénat à ce dossier. Si un tel projet devait voir le jour, le paysage du vignoble français et européen s'en trouverait bouleversé : une économie de terroir céderait la place à un modèle industriel et productiviste, reposant sur la concentration de grandes exploitations, et autorisant les techniques œnologiques de reconstruction du goût, afin de produire un *« produit »* standardisé censé séduire les papilles du consommateur universel. Avec cette vision, note le sénateur des Côtes-d'Armor, *« le dogme de la compétitivité s'impose à nos viticulteurs, alors que la qualité des vins, le savoir-faire et le lien entre le vin et son terroir - en un mot, tout ce qui a permis à nos vins de bénéficier d'une forte valeur ajoutée - se trouvent balayés d'un revers de main. Le vin est le produit d'une longue histoire et de nombreux savoir-faire. Il est habité par son lieu de production, il comporte une forte dimension intergénérationnelle et possède un pouvoir de sociabilité. C'est pourquoi nous ne devons pas accepter la disparition de ce produit et des centaines de milliers d'exploitations qui lui donnent sa richesse et sa diversité. »* Fidèle à sa logique, l'Union européenne préconise néanmoins l'arrachage de 200 000 hectares de vigne, mais ne prévoit aucune mesure d'accompagnement sur le long terme. Que restera-t-il aux viticulteurs lorsqu'ils auront perçu leurs subventions mais amputé leur potentiel de production ? L'interrogation est d'autant plus pertinente lorsque l'on sait que le marché mondial du vin progresse régulièrement. La France continue pourtant de réduire sa production : 51,7 millions d'hectolitres ont été produits en 2006 sur le sol national, contre 52,1 millions en 2005. La réponse à la grave crise qui frappe les viticulteurs ne passe pas par une amputation à la hache de leurs vignobles, estiment au contraire les sénateurs du groupe CRC. Mais notamment par un effort de qualité et un soutien à la production. *« La réforme que propose la Commission dans son projet de règlement est dangereuse pour nos vignobles et nos vignerons,* résume Gérard Le Cam. *Ces derniers sont frappés par la crise vitivinicole et, pour certains d'entre eux, par la baisse chronique de leurs revenus. Or ces problèmes ne seront pas réglés par la promotion d'une viticulture de masse standardisée et concentrée dans quelques grandes exploitations, au contraire ».*

LA PROPOSITION DE LOI

RÉSISTER, HIER ET AUJOURD'HUI

Le groupe CRC souhaite instituer une journée nationale de la Résistance afin de transmettre à la jeunesse « ses idéaux de progrès et de justice sociale ». C'est qu'on ne peut pas honorer Guy Môquet et ses compagnons en ignorant, ou pire en bafouant, les valeurs pour lesquelles ils ont donné leur vie.

La mémoire contre la récupération politicienne. Alors que Nicolas Sarkozy a tenté de capter à son profit le souvenir de Guy Môquet tout en torpillant l'idéal politique du jeune fusillé de Châteaubriant, les sénateurs du groupe CRC proposent d'instituer une « *journée nationale de la Résistance »,* en direction principalement des élèves et des établissements scolaires pour promouvoir, en relation avec le corps enseignant, *« une véritable pédagogie de la Résistance »* et mieux transmettre à la jeunesse *« ses idéaux de progrès et de justice sociale ».* Cette journée pourrait être organisée le 27 mai de chaque année. C'est en effet à cette date, en 1943, que s'est tenue la première réunion du Conseil national de la Résistance sous la présidence de Jean Moulin, une réunion clandestine dans Paris occupé par les forces hitlériennes. *« Cette date est d'une légitimité telle qu'elle s'impose comme une exigence de l'histoire et interdit toute dérive politicienne,* rappellent les élus communistes *: elle marque le rassemblement de tous les mouvements, réseaux, formations et maquis de la Résistance de toutes croyances démocratiques. Sans oublier le mouvement « MOI », Main d'oeuvre Immigrée, qui contribua glorieusement à la libération de notre sol, tels les vingt-trois immortalisés par le poème de Louis Aragon : « L'affiche rouge ». Une Résistance glorieuse qui vit la jeunesse se sacrifier, tels Guy Môquet et ceux de Chateaubriant, fauchés à l'aube de leur jeune existence pour que les valeurs de la France demeurent un repère dans la quête incessante d'un monde de justice et de paix. ».* C'est qu'honorer Guy Môquet et ses compagnons sans évoquer l'héritage du Conseil National de la Résistance n'a guère de sens, ou plutôt relève du contre-sens historique, lorsque l'on sait que les avancées sociales telles que la Sécurité sociale, les services publics, la retraite par répartition, la liberté de la presse, ou encore le vote des femmes sont directement issues du programme du CNR. Ce même programme avec lequel le gouvernement souhaite en finir. Comme l'a écrit récemment Denis Kessler, ancien numéro deux du Medef : *« Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. »* Difficile d'être plus clair…

GUY MÔQUET. Par Mustapha Boutadjine

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:20 Page 5

SARKOZY ENFONCE LE CLOU LIBÉRAL !

Premier budget de la présidence de Nicolas Sarkozy, le projet de loi de finances pour 2008 épouse la logique des budgets précédents votés par la majorité UMP depuis 2002. Mais pousse encore plus loin les recettes libérales : multiplication des allégements fiscaux en faveur des revenus du capital et des ménages les plus aisés d'un côté, désengagement de l'Etat, asphyxie des services publics et austérité généralisée de l'autre.

La rupture ? Elle ne passera pas par le prochain budget. A bien regarder le projet de loi de finances pour 2008, on ne peut guère en effet parler de grand revirement en comparaison des budgets adoptés précédemment par la majorité UMP, singulièrement depuis 2002. La continuité est même flagrante, dans cette obsession qu'a le pouvoir à alléger sans cesse la contribution des entreprises et des ménages les plus fortunés, à comprimer l'emploi public, à limiter ou à réduire les dépenses utiles à la très grande majorité des citoyens. A l'image du Chef de l'Etat, l'exercice budgétaire 2008 se distingue cependant par sa volonté d'en faire toujours *« plus »*. En l'espèce, toujours plus pour les mêmes, une infime minorité de ménages privilégiés, et toujours moins pour les autres, c'est-à-dire, l'immense majorité des Français. L'analyse n'est pas caricaturale. Les grandes caractéristiques de cet exercice budgétaire se sont jouées dès l'été, avec l'adoption par le Parlement en session extraordinaire du *« paquet fiscal »*. Intégré dorénavant dans le budget, cet ensemble d'allégements en tout genre prive les caisses de l'Etat d'environ quatorze milliards d'euros. Principaux bénéficiaires : d'abord les entreprises, avec la défiscalisation des heures supplémentaires ; ensuite les contribuables bénéficiant de gros patrimoines et de confortables revenus. L'allégement de la fiscalité sur les donations et les successions leur permet d'économiser 1,6 milliard d'euros. Avec l'allégement de l'Impôt sur la fortune, ils gagnent encore 660 millions. Quand au bouclier fiscal, il leur permet d'économiser encore environ 150 millions d'euros. Mieux que le Loto, et sans jouer ! Depuis, d'autres mesures du même tonneau sont venues s'ajouter. Une baisse de l'imposition des dividendes se traduira à partir de 2009 par une perte de recette de 300 millions d'euros par ans. Evidemment, c'est autant de gagner pour les adeptes de la finance. Autre cadeau, la révision de la fiscalité pesant sur les pactes d'actionnaires pour un coût de 70 à 100 millions d'euros dont vont profiter quelques milliers d'heureux contribuables. C'était sûrement une urgence nationale ! Pour des millions de Français en revanche, la note continue de s'alourdir. L'impôt sur le revenu progresse de 5,1 milliards d'euros, ce qui relativise beaucoup le petit milliard que les salariés économiseront en théorie grâce à la défiscalisation des heures supplémentaires qu'ils effectueront, si bien sûr ils les effectuent… Alors que rien de sérieux n'est prévu pour augmenter leur pouvoir d'achat. Côté dépenses publiques, la rigueur est de mise étant donné qu'officiellement, *« les caisses de l'Etat sont vides »*. Une rigueur théorisée par la RGPP, cette Révision générale des politiques publiques qui est en résumé une machine à défaire l'Etat et qui prévoit une progression des dépenses limitée à l'inflation ainsi que la suppression de 130 000 postes de fonctionnaires à l'horizon 2012. Le budget 2008 prévoit dans cette logique la suppression de 23 000 postes. Il réalise aussi deux milliards d'euros d'économie en amputant différentes missions : les aides à la banlieue, les transports collectifs, la rénovation urbaine, l'agriculture, la décentralisation culturelle ou encore la défense de l'environnement font, entre autres, les frais de cette cure d'austérité qui ne veut pas dire son nom. Mais il faut bien que quelqu'un règle l'addition…

68,3
milliards d'euros
d'exonérations fiscales pour les entreprises.

14
milliards d'euros
de recettes en moins en raison du « paquet fiscal »

5,1
milliards d'euros
d'augmentation de l'impôt sur le revenu, dont 3 payés par les salariés et 1 par les retraités.

DR

POINT DE VUE

DR

TIERRY FOUCAUD
Sénateur de Seine-Maritime

DÉCALAGE

Si ce projet de loi de finances introduit une rupture, c'est d'abord une rupture du pacte républicain ! L'actualité montre à quel point les orientations budgétaires de ce gouvernement sont en décalage absolu avec ce qu'attendent les Françaises et les Français. Durant la campagne des élections présidentielles, le candidat Sarkozy promettait qu'avec lui, « tout allait être possible ». Six mois plus tard, le réveil est douloureux pour toutes celles et tous ceux qui ont cru pouvoir « gagner plus en travaillant plus ».
Le slogan se révèle pour ce qu'il est : une Arlésienne ! Dans notre pays, près de 9 millions de salariés, notamment dans le secteur privé, sont si chichement payés qu'ils ont droit à la prime pour l'emploi, ce complément de revenu qu'ils financent d'ailleurs en grande partie avec la TVA qui grève leurs achats. Des centaines de milliers de familles continuent de vivre dans des conditions de logement précaires.
Les services publics sont asphyxiés, au nom d'une prétendue réforme de l'État, ce qui pousse à la désertification rurale et rend plus vulnérables encore des quartiers urbains déjà délaissés. Quelles réponses le projet de loi de finances pour 2008 apporte-t-il à ces problèmes ? Quelles réponses apporte-t-il à ceux dont le souci et la volonté - c'est le trait commun à tous les récents mouvements sociaux - sont d'être justement rémunérés pour leur travail, première étape de la reconnaissance de la dignité des salariés ?
La réponse est simple : aucune. Des mesures sont-elles prévues en faveur du pouvoir d'achat ? Là aussi la réponse est limpide : aucune encore. Aux déficits publics – alimenté principalement par l'accumulation des gaspillages des ressources fiscales, alors que la dépense fiscale est devenue le premier budget de l'État -, le gouvernement ajoute aujourd'hui le déficit de réponse aux attentes populaires. Cette politique conservatrice de défense acharnée des privilèges de la fortune et du capital n'est décidément pas celle dont la France a besoin. Elle conduit, pour l'immense majorité de nos concitoyens à « travailler plus et plus longtemps pour gagner moins ». Le budget 2008, marqué au fer rouge du sceau présidentiel, en est la parfaite illustration.

Par **Jack Ralite**
Sénateur de Seine-Saint-Denis

CULTURE

« Il y a plusieurs façons d'aborder le budget de la culture. Premièrement, le lire au fil des chiffres et de leur agencement ; cela ne donne pas toujours grand-chose, chaque année étant vorace d'une nouvelle présentation. On devient orphelin. Ainsi, dans le budget 2008, par un changement de périmètre, les crédits du patrimoine monumental sont majorés artificiellement, alors qu'ils baissent de 18 % en crédits de paiement et de 6,4 % en autorisations d'engagement.
Deuxièmement, croire les chiffres, alors que nombreux sont ceux qui ne sont pas véritablement vrais, d'où un document en simulacre qui somnambulise. Ainsi, dans le budget 2008, le spectacle vivant, stationnaire en écriture, baisse dans ses crédits d'intervention de 414 000 euros en crédits de paiement et de 715 900 euros en autorisations d'engagement. Troisièmement, il y a la lecture quantitative, celle qui ravale les arts, leur création, leur rencontre avec les publics et leur pluralisme à une comptabilité anonymisant tout, qui conduit à l'invisibilité démocratique.
Pour moi, c'est du sarkozysme dans le budget, mais cela ne se voit pas à chiffres nus. Nicolas Sarkozy veut imposer la répétition qui promeut l'entertainment, la culture de l'instant, de l'éphémère, du divertissement. »

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:20 Page 6

UNE AUSTÉRITÉ QUI NE DIT PAS SON NOM

Restrictions et désengagements dans tous les domaines ou presque : le sarkozysme budgétaire met l'Etat au régime sec après l'avoir volontairement privé de dizaines de milliards d'euros de recettes. Pendant ce temps, la dette continue d'augmenter et la croissance se fait toujours attendre…

Christine Largarde s'était il y a peu sévèrement fait rappeler à l'ordre par l'Elysée pour avoir publiquement évoqué *« la rigueur »* caractérisant selon elle le budget 2008, à l'époque en préparation. Pourtant, la ministre de l'Economie et des Finances n'a fait que dire tout haut ce qui est une simple évidence pour qui regarde avec un peu d'attention les comptes de la maison France. Mais en haut lieu, le mot est tabou. Cachons cette rigueur que les citoyens ne sauraient voir… Même s'ils ne vont pas tarder à la sentir passer ! Car elle est bien là. Tellement là qu'il est même plus juste de parler d'austérité généralisée. *« La lecture des crédits budgétaires est instructive,* remarque à ce propos Thierry Foucaud *: on taille dans les dépenses de personnel, on s'attaque à la politique de la ville, on rationne les crédits destinés au droit au logement, on compresse sans arrêt les dépenses sociales, on accroît la participation des citoyens ! On offre sur un plateau d'argent le budget de l'Etat au bénéfice exclusif des grands groupes et des familles les plus aisées, à tous ceux qui n'ont pas besoin de l'argent public pour faire face aux contraintes du quotidien ! Cette loi de finances est donc quasi exclusivement, de manière presque caricaturale, au service du pouvoir d'achat des grandes entreprises et des ménages les plus riches. »* En témoignent notamment, le montant de la mission *« Dégrèvements et remboursements »,* première mission du budget par son volume, qui progresse de plus de 6 milliards et demi d'euros, lesquels sont surtout consacrés à réduire l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle, sans évidemment la moindre garantie de création d'emploi *in fine*. Les allégements de cotisations sociales des entreprises font un bond de 3 milliards d'euros, *« pour le plus grand plaisir des fanatiques de la précarité et des bas salaires »*, considèrent les sénateurs communistes. La contrepartie de ces largesses est immédiate : entre les missions Ville et Logement, Insertion sociale, Intégration, Travail et Emploi et Santé, ce sont environ 2 milliards d'euros de crédits qui sont purement et simplement annulés ! Cette amputation se traduit par la baisse des crédits accordés à la politique de la ville, par la diminution des dépenses d'action sociale et des crédits destinés au développement des transports collectifs, ce qui va à l'encontre des engagements du Grenelle de l'environnement. Sans oublier bien sûr la diminution des effectifs de l'État, la fusion de la direction générale des impôts et du Trésor public qui s'apparente à un plan de restructuration comme en connaissent à longueur d'année les entreprises privées, ou encore la désastreuse réforme de la carte judiciaire qui devrait coûter la coquette somme de 900 millions d'euros. Tout cela pour quel résultat ? Multipliant les injustices flagrantes, les orientations budgétaires du gouvernement n'en seront pas moins inefficaces sur un plan économique. Au bout du compte, l'emploi est pénalisé, tout comme le pouvoir d'achat des Français. La croissance reste obstinément en berne, au-dessous des 2 % annuels, et la dette progresse de 1,6 milliard d'euros. Au grand bonheur des spéculateurs financiers, il est vrai !

2
milliards d'euros
de crédits annulés
dans les budgets sociaux

DR

23 000
postes
de fonctionnaires
supprimés

Par **Robert Hue**
Sénateur du Val-d' Oise
INTERNATIONAL

« Il ne me semble pas que le budget qui nous est aujourd'hui présenté nous aide à conserver la place importante que nous occupons actuellement au sein du réseau diplomatique mondial. La politique étrangère de la France voulue par le Président de la République et par le Gouvernement s'accompagne de mots et de signes qui inquiètent tant en France qu'à l'étranger. Leurs conséquences peuvent être lourdes. Notre diplomatie doit être forte, par son influence, mais aussi, et surtout, par sa capacité d'initiative. Les premières déclarations du Président de la République et du Gouvernement marquent une inclination à un alignement sur la politique des États-Unis. Pour ma part, si je me sens proche du peuple américain, je n'accepte toutefois pas que mon pays se range aux côtés d'un président en fin de mandat, en quête de coups médiatiques et pratiquant la politique de la terre brûlée ; nous voyons le résultat désastreux en Irak. Cette situation me semble extrêmement préoccupante et ne me paraît pas de bon augure pour les années à venir.

Par **Gélita Hoarau**
Sénatrice de la Réunion
OUTRE-MER

« Je suis inquiète quant à la baisse des crédits destinés aux contrats aidés. Nous avons, certes, de bonnes performances économiques, mais notre progression démographique gomme en partie ces résultats en termes de création d'emplois. Notre taux de chômage reste le plus élevé de la République. Nous devons bâtir une véritable économie de la solidarité. Cherchons les moyens les plus efficaces pour conduire le contrat aidé vers un emploi pérenne ; allons vers une professionnalisation des employés ; passons d'une logique de guichet à celle d'un choix partagé ; trouvons de nouveaux partenaires et d'autres sources de financement, comme l'épargne populaire. Cela suppose que, de son côté, l'État fasse jouer davantage la solidarité nationale, en augmentant les crédits du Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Par **Ivan Renar**
Sénateur du Nord
RECHERCHE

« Annoncé en forte progression, le budget pour 2008 de la mission « Recherche et enseignement supérieur » est qualifié de « vide », voire considéré comme « l'un des pires depuis un demi-siècle » par les organisations représentatives de chercheurs et enseignants-chercheurs. Autant dire que les étudiants, les personnels, les universités et les organismes de recherche publique ne bénéficieront pas de l'augmentation affichée des crédits de cette mission. Les orientations politiques prises depuis plusieurs années vont, à moyen terme, fragiliser durablement la recherche et l'enseignement supérieur de notre pays, d'autant que ceux-ci sont d'ores et déjà confrontés à un phénomène particulièrement préoccupant, qui ne cesse de s'accentuer : la désaffection des jeunes pour les filières et les carrières scientifiques. En outre, on peut s'inquiéter de l'avenir de la recherche en France, alors que le nombre annuel de doctorants stagne autour de 10 000 par an. Peut-on sérieusement croire que cette tendance s'inversera si ne sont pas données de réelles perspectives aux étudiants susceptibles de se tourner vers la recherche ?

Par **Nicole Borvo**
Sénatrice de Paris
JUSTICE

« Madame la ministre, comme cela a été souligné à juste titre, votre réforme consiste à supprimer les juridictions de proximité, à commencer par les tribunaux d'instance, qui en sont l'illustration la plus évidente. Pourtant, nul ne peut nier que ces instances fonctionnent bien. Mes chers collègues, nombre d'entre vous évoquent souvent, et en n'importe quelle occasion, la nécessité d'utiliser des « moyens modernes ». Honnêtement, traiter le surendettement des affaires familiales par vidéoconférence me paraît complètement surréaliste ! C'est méconnaître la situation concrète, précisément, de la justice de proximité. Rarement un tel front de mécontentement s'est manifesté ! Vous avez réussi à mobiliser les professionnels de la justice, mais aussi les populations et les élus des villes concernées.

Par **Robert Bret**
Sénateur des Bouches-du-Rhône
EUROPE

« La construction européenne traverse une crise existentielle sans précédent, et le risque de rupture avec les peuples est réel. Ce n'est pas la version finale du traité modificatif, adopté à Lisbonne le 19 octobre dernier, destiné à remplacer le traité établissant une Constitution pour l'Europe qui changera les choses, pas plus que sa ratification par voie parlementaire. Dès lors, le budget communautaire pour 2008 est-il porteur d'une vision renouvelée, d'une ambition repensée, synonyme d'espoir pour les peuples ? Des peuples qui doivent être au coeur de la construction européenne et qui en sont aujourd'hui écartés, car on redoute leur vote. Or, force est de constater la continuité avec les budgets précédents, et nous ne pouvons que regretter que, pour les années 2007-2013, le budget de l'Europe ne semble pas en mesure de répondre à de grands défis, tels que la solidarité dans une Union européenne à vingt-sept, l'affirmation d'une Europe plus forte et agissant pour un monde plus solidaire et plus sûr, le progrès de la citoyenneté et de la participation des peuples ou encore la résorption du déficit démocratique de l'Union européenne.

Par **Jean-Claude Danglot**
Sénateur du Pas-de-Calais
CROISSANCE

« Alors que vous, gouvernement, avez établi ce budget en tablant sur une prévision de croissance de 2 % à 2,5 %, celle de l'Insee ne dépasse pas 1,8 %. Mais la croissance n'est-elle pas, depuis plusieurs années, votre Arlésienne ? Sans compter que la croissance n'a de sens que si la valeur ajoutée est équitablement redistribuée dans les salaires. Car c'est la consommation des ménages qui en reste aujourd'hui le moteur et c'est bien pourquoi il serait plus que temps de garantir le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Mais alors que vous prétendez l'avoir mis au cœur de votre action, qu'il est le sujet préféré des discours incantatoires du Président de la République, les crédits dédiés à la protection et à la sécurité des consommateurs, sont en chute libre : -4,9 millions et -5,7 millions respectivement. Quelle provocation !

Initia 51:NewFormule.qxd 18/12/07 12:20 Page 7

POINT DE VUE

DR

BERNARD VERA
Sénateur de l'Essonne

CONTRESENS

La dépense publique a globalement été freinée depuis 2002, et ce freinage conduit d'ailleurs, si l'on s'en tient aux termes de ce projet de loi de finances pour 2008, au blocage pur et simple. Cette situation n'est pas bonne pour la croissance, car le ralentissement de la dépense publique a clairement un impact sur l' activité de très nombreuses entreprises fournisseurs de l'État comme des autres collectivités publiques. Mais elle n'est pas non plus satisfaisante pour le compte de l'État lui-même. En effet, l'effondrement des dépenses d' équipement des administrations publiques contribue au ralentissement de l'activité économique. Cela signifie que le déficit budgétaire de l'État va à l' encontre des besoins d' équipement de la nation. D'autres facteurs, pesant aujourd' hui dans les comptes publics et singulièrement dans ce projet de loi de finances, sont susceptibles de détériorer la situation à long terme. Nous avons devant nous un étrange projet de budget, dont le premier poste de dépenses est constitué par la mission « Remboursements et dégrèvements » : son montant, particulièrement important - 83,16 milliards d'euros, dont 68 milliards d'euros de transfert aux entreprises -, est supérieur au montant des crédits engagés au titre des missions « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur ». Mais ce n'est pas tout. Quand on procède à l'examen de l'évaluation des voies et moyens, on constate que la somme des dépenses fiscales intégrées dans ce document dépasse aujourd'hui 71 milliards d' euros. Nous sommes donc en présence d' un projet de loi de finances qui prévoit des impôts supplémentaires et des dépenses indirectes de plus de 140 milliards d' euros, afin de corriger les effets de la fiscalité, sans que l' évaluation économique de la pertinence de toutes les mesures soit effectuée.

FONCTIONNAIRES : LA GRANDE LESSIVE

DR

Avec officiellement 23 000 suppressions de postes à la clé, le projet de budget 2008 taille à la hache dans les effectifs de fonctionnaires. Et encore, ce chiffre n'est que la partie visible de l'iceberg : l'équivalent de 64 000 emplois disparaît en fait du budget de l'Etat si l'on tient compte des différents transferts opérés en direction des collectivités locales. Le gouvernement justifie cette grande lessive par la nécessité, selon lui, de *« moderniser»* et *« rendre plus efficace »* les services de l'Etat, une modernisation assortie au passage de la généralisation du salaire au mérite. La plupart des secteurs de la fonction publique sont touchés par ce grand élagage : l'équipement, les impôts, la défense, l'agriculture, l'écologie et même le ministère de l'Intérieur ! Mais c'est l'Éducation nationale qui paye le plus lourd tribut avec la bagatelle de 11 200 suppressions de postes. Pour le gouvernement, il s'agit là d'une goutte d'eau au regard des 1 2000 000 enseignants ! Surtout quand il s'agit de *« rationaliser l'offre pédagogique »*. Bilan : à force de rationalisation de ce genre, 35 000 postes ont été supprimés dans l'éducation nationale depuis 2003 ! Et tant pis si tous les éducateurs soulignent le manque d'encadrement par des adultes… En 2008, les collèges et les lycées devraient perdre 6 700 emplois. Dans le premier degré, une augmentation de 700 postes est bien prévue, mais elle ne correspond en fait qu'à un solde de 310 emplois, compte tenu de la baisse de 670 postes proposés au concours. Cette diminution de postes proposés place d'ailleurs le système éducatif dans une situation de sous-recrutement chronique. Pour mémoire, le recours aux listes complémentaires a été quatre fois plus important à la rentrée 2007 qu'à celle de 2006. Au yeux des sénateurs du groupe CRC, ces suppressions de postes, à l'Education nationale et ailleurs, ne sont justifiées en rien. *« L'argument de rationalisation de la machine administrative ne tient pas,* souligne Josiane Mathon-Poinat. *Le but réel est limpide : il s'agit, à court terme, de démanteler les services publics, de réduire leurs missions et la représentation territoriale de nombre d'entre eux, de diminuer les effectifs et de briser les statuts. C'est le service minimum, c'est l'inégalité sociale et territoriale et c'est la porte grande ouverte à la privatisation. C'est le pire des choix ! »*

Par Gérard Le Cam
Sénateur des Côtes-d'Armor
AGRICULTURE

« Monsieur le ministre, le projet de budget de l'agriculture pour 2008 n'est pas très enthousiasmant si l'on s'en tient aux crédits, qualifiés par vous-même, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, de « contraints [...] dans un contexte budgétaire délicat » et en « très légère baisse »... Je n'ose imaginer ce que l'on aurait pu entendre à propos d'un tel projet de budget, ici au Sénat et dans nos départements, s'il avait été présenté par un gouvernement de gauche. Bien que d'un naturel optimiste, je suis contraint de constater que l'agriculture est en train d'échapper aux agriculteurs à force de crises, de courses à l'agrandissement, de politiques de bas prix, d'importations abusives, de coups portés par l'OMC, par la PAC, mais aussi par la dernière loi d'orientation agricole. Cette situation fragilise l'agriculture française, menace sa souveraineté et la rend vulnérable aux délocalisations, aux choix financiers des grands groupes bancaires et des fonds de pension. J'avais imaginé mieux pour une profession que j'aime, et dont je suis issu.

Par Évelyne Didier
Sénatrice de Meurthe-et-Moselle
ENVIRONNEMENT

« La nouvelle mission rassemble des programmes hier dispersés. Si une vision transversale est nécessaire, les changements de périmètre ou la fusion des programmes rendent difficilement lisible la présentation des crédits réellement alloués au développement durable. Après le Grenelle de l'environnement, nos concitoyens attendent des mesures fortes et des engagements budgétaires de l'État. Or, aucun financement n'est prévu pour les premières mesures susceptibles d'être mises en oeuvre en 2008. On peut comprendre que ce budget soit de transition. Mais dans ce cas, pourquoi ne pas prévoir un collectif budgétaire, une loi d'orientation, ou bien une loi de programmation ?

Par Odette Terrade
Sénatrice du Val-de-Marne
LOGEMENT

« La politique gouvernementale de la ville et du logement est d'abord une politique de dépense fiscale. Rien d'étonnant alors à ce qu'elle peine à faire face aux besoins sociaux : on construit des logements Robien défiscalisés qui restent vides, avant les logements sociaux ; et quand on fait des logements en accession à la propriété faiblement aidés, ce sont les banques qui touchent la prime « prêt à taux zéro » et ils favorisent le surendettement des ménages. Dans ces conditions, vous pouvez nous annoncer un énième plan pour les banlieues, l'expérience nous incite à la méfiance plus qu'à la prudence. Sabrer dans les budgets de la rénovation urbaine, c'est retarder toujours plus une reconquête urbaine indispensable au bien-être des populations. Les associations s'accordent sur la nécessité de construire 900 000 logements sociaux dans les cinq ans et d'en réhabiliter 150 000 autres pour faire face à l'urgence. Rien n'incite donc à voter des crédits insuffisants, promis qui plus est à la régulation budgétaire.

Par Eliane Assassi
Sénatrice de Seine-Saint-Denis
SÉCURITÉ

« Dénuée de toute réflexion de fond quant aux causes, au traitement social et à la nécessaire prévention de la délinquance, la politique menée dans notre pays depuis 2002, axée essentiellement sur la répression et guidée par l'obsession sécuritaire, se révèle telle qu'elle est : contre-productive et inefficace. Les récents événements de Villiers-le-Bel viennent malheureusement confirmer ce constat. Deux ans après les émeutes de l'automne 2005, un an après celles - d'une moindre ampleur - de l'automne 2006, nous venons de vivre encore des violences urbaines. Combien faudra-t-il d'émeutes, combien faudra-t-il de blessés et de morts pour faire évoluer la situation dans les banlieues et améliorer le quotidien des populations, souvent modestes, qui y vivent ?»

Par Michel Billout
Sénateur de Seine-et-Marne
TRANSPORTS

« Nous espérions cette année innover en mettant en oeuvre la « rupture puissante, forte et radicale » dans le secteur des transports, à laquelle invitait le ministre de l'Ecologie, le 3 octobre à l'Assemblée nationale. Nous attendions donc impatiemment de découvrir les crédits de la mission transport. Quelle déception ! Loin de la révolution annoncée, ce budget est une nouvelle fois en nette régression puisque les crédits aux transports terrestres et maritimes baissent de13 %. De plus, le nouveau périmètre de la mission permet habilement de restreindre le temps de parole des groupes parlementaires. Nous sommes consternés par un tel fossé entre les discours et les actes. Pourtant, en France, en vingt ans, la part du fret routier est passée de 58 % à 80 % et celle du fret ferroviaire de 26 % à 12 %. Il y a donc fort à faire pour le rééquilibrage modal, véritable levier pour la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

Par François Autain
Sénateur de la Loire-Atlantique
SANTÉ

« Les crédits de cette mission stagnent. Ils régressent même si l'on tient compte de l'inflation à 2 % prévue par l'OCDE. Or les besoins en matière de santé ne diminuent pas, au contraire, et les dépenses de santé sont parmi les plus productives, comme toutes les dépenses à caractère social. Depuis des années, la politique de santé publique des gouvernements successifs se traduit par l'annonce, fort médiatisée, d'une multiplicité de plans de santé. Il y a peu, j'avais déposé un amendement visant à faire figurer dans une annexe à la loi de financement les modalités financières de mise en œuvre de ces plans. Je n'ai pas été suivi par la commission. Nous n'avons donc aucun document de synthèse précisant l'évolution de ces plans, leurs conditions d'application, leur financement ou l'évaluation de leurs résultats.